



CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2010-2011

LS

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

Procès-verbal de la réunion du 04 avril 2011 (à 8h30)

ORDRE DU JOUR :

Information par le Ministre des Affaires étrangères sur la Conférence sur la Libye
à Londres du 29 mars 2011

*

Présents : M. Marc Angel, M. Xavier Bettel, M. Fernand Boden, M. Félix Braz, M. Félix Eischen, Mme Lydie Err, M. Ben Fayot, M. Norbert Hauptert, M. Fernand Kartheiser, Mme Lydia Mutsch, M. Marcel Oberweis (remplaçant Mme Martine Mergen), Mme Lydie Polfer

M. Robert Goebbels, membre du Parlement européen
M. Jean Asselborn, Ministre des Affaires étrangères
M. Laurent Scheeck, Administration parlementaire

Excusée : Mme Martine Mergen

*

Présidence : M. Ben Fayot, Président de la Commission

*

Information par le Ministre des Affaires étrangères sur la Conférence sur la Libye
à Londres du 29 mars 2011

La situation en Libye est en évolution constante. Les nouvelles du terrain sont parfois bonnes et parfois moins positives. Une réunion informelle des Ministres des Affaires étrangères de l'OTAN se tiendra à Berlin les 14 et 15 avril 2011, lors de laquelle la problématique libyenne sera de nouveau discutée. En ce qui concerne la conférence du 29

mars 2011, il convient avant tout de relever la solidarité entre les pays de la coalition internationale et les pays arabes présents à Londres, à savoir le Maroc, le Qatar, les Emirats Arabes Unis et la Jordanie, auxquels il faut rajouter le représentant de la Ligue arabe. Tout au long de la conférence, il n'y a pas eu de divergences de principe entre les participants en ce qui concerne les objectifs à atteindre et la manière de conduire les opérations. Même les participants qui, comme l'Allemagne, ne sont pas en accord avec la résolution 1973 des Nations Unies se sont ralliés à ce consensus lors de la conférence. La France, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis étaient par ailleurs en accord sur le fait que les opérations seraient à l'avenir gérées par OTAN et cette approche désormais plus multilatérale a contribué à rassurer beaucoup d'autres participants.

L'absence de l'Union africaine à Londres a cependant été regrettée par de nombreux participants de la conférence. L'Union africaine ne parvient pas à adopter une position commune et coordonnée, notamment en raison de la contribution financière substantielle de la Libye à cette organisation et de la solidarité que certains de ses membres affichent encore à l'égard du régime libyen. À cet égard, le Ministre s'est dit particulièrement surpris du soutien apporté à Mouammar Kadhafi par le Mali. Le Ministre rapporte cependant de sa récente visite au Rwanda la volonté du Président Paul Kagamé - qui a pour sa part marqué son soutien aux frappes militaires en Libye - à inviter l'Union africaine à plus de promptitude sur cette question.

Une autre question soulevée à Londres portait sur la problématique de l'armement éventuel des rebelles libyens. Cette question substantielle a suscité de plus grandes divergences parmi les participants. Les responsables préconisant cette démarche soutiennent qu'il ne serait pas possible de venir à bout du régime en place sans fournir des armes aux rebelles. D'autres sont opposés à cette solution et soulignent le risque de voir ces armes tomber aux mains de Mouammar Kadhafi et d'être retournées contre les rebelles et la coalition internationale elle-même.

La position du Ministre des Affaires étrangères s'aligne sur celle du Secrétaire général de l'OTAN qui insiste sur l'importance de respecter les résolutions onusiennes imposant un embargo d'armes sur la Libye. L'OTAN peut seulement exécuter ces résolutions et ces problèmes doivent être résolus au niveau de l'ONU et, le cas échéant, à travers un autre mandat de l'ONU. Pour l'instant aucun pays n'a officiellement émis de demande à l'OTAN pour que les rebelles soient fournis en armes.

Après un tour d'horizon sur la situation régionale, le Ministre note la brutalité avec laquelle procèdent les mercenaires et les autres forces armées du régime libyen et discute l'hypothèse de la nécessité d'une nouvelle résolution de l'ONU. S'agissant de l'interprétation de la résolution 1973, les avis divergent fortement sur la question de savoir si la résolution permet des actions allant au-delà d'une intervention purement aérienne. Dans tous les cas, il revient à l'ONU, et non pas à l'OTAN, de proposer une interprétation de ce texte en vue de définir et de clarifier la palette des moyens d'action possibles qui sont à la disposition de la coalition.

Débat

En réponse à la question de savoir si des combattants d'Al-Qaida sont présents en Libye aux côtés des rebelles, le Ministre répond qu'il est très difficile d'obtenir des informations fiables sur l'évolution de ce conflit en cours, même si la défection du chef de la diplomatie libyenne, Moussa Koussa, permettra sans doute d'obtenir des informations capitales sur l'état du régime et de ses forces. En principe, le Conseil national de transition constitue l'interface de contact officiel des pays de la coalition internationale et les membres de ce Conseil disposent actuellement de la confiance de la coalition.

Le Ministre réitère que l'OTAN a une mission exclusivement opérationnelle et souligne qu'un groupe de contact composé de l'ONU, de l'UE, de l'OTAN, de la Ligue Arabe et éventuellement de l'Organisation de la conférence islamique et de l'Union africaine est en train d'être mis en place pour assurer le suivi politique des opérations en Libye, la solution idéale étant que l'ONU soit le maître de l'interprétation de ses propres résolutions.

En ce qui concerne le représentant libyen dépêché en Grèce par Mouammar Kadhafi, le Ministre souligne qu'il faudra analyser les propositions de l'émissaire avant de pouvoir juger s'il s'agit d'une initiative sérieuse.

Luxembourg, le 29 avril 2011

Le secrétaire,
Laurent Scheeck

Le Président,
Ben Fayot